

Trail des Sarrasins 2025

L'US Valenciennes Athlétisme organisent avec la mairie de FAMARS

Le 9^{ème} **TRAIL DES SARRASINS**

Vendredi 13 juin 2025 à partir de 18h, sur la commune de FAMARS



[Abonnez-vous à la page Facebook du Trail des Sarrasins](#)

Comme chaque année maintenant, le second vendredi du mois de Juin, le Trail des Sarrasins, organisé par l'US Valenciennes Athlétisme, permet aux sportifs de participer à différentes courses ou marches. Cet événement a été créé il y a cette année 10 ans. Il se veut de réunir tout le monde dans un esprit de convivialité, sur un format original avec une gratuité pour les habitants du village. Son déroulement s'étale sur la soirée au cœur du village avec des parcours en nature, accidentés et variés de part et d'autre de la Rhônelle. L'arrivée au cœur du village participe à une animation pour tous assurant un dépaysement certain aux participants avec un accueil de qualité. Les organisateurs mettent tout en œuvre pour pérenniser le rendez-vous. Cette année se déroule la 9^{ème} édition du Trail des Sarrasins, il est donc important de se rappeler que pour son lancement en juin 2015, le nombre de participants était déjà au-delà des prévisions et chaque année, il n'a cessé de croître. Même l'an dernier ou la pluie c'était invitée.

Programme

Horaires	Activités	Tarifs
18h30	Endurance Eveil Athlétisme ≈ 8 min	Gratuit
	<ul style="list-style-type: none">• Pour les enfants nés de 2016 à 2018• Licence d'athlétisme ou questionnaire médical obligatoire• Sans classement	
	Marche nordique sportive ≈ 13 km	
19h00	<ul style="list-style-type: none">• Licence d'athlétisme ou attestation Parcours de Prévention Santé « PPS » Chronométrage sans classement	10 €
19h05	Marche nordique & randonnée ≈ 7 km	5 €
	<ul style="list-style-type: none">• Pas de certificat médical• Sans chronométrage ni classement	
20h00	Trail ≈ 7 km	10 €
	<ul style="list-style-type: none">• Pour les coureurs nés en 2009 et avant• Licence d'athlétisme ou attestation Parcours de Prévention Santé « PPS »	
20h30	Trail ≈ 13 km	12 €
	<ul style="list-style-type: none">• Pour les coureurs nés en 2009 et avant• Licence d'athlétisme ou attestation Parcours de Prévention Santé « PPS »	

Conditions de licence et santé des pratiquants

Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **D'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- **D'un questionnaire** relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **D'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. **Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).**
- **D'une attestation PPS** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

le Parcours Prévention Santé (PPS).

*Tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running peu suivre le **Parcours Prévention Santé (PPS)**. Pour cela, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différents étapes de la sensibilisation. Au terme du PPS, il récupère une attestation de fin de Parcours sur laquelle figure un numéro à renseigner sur votre fiche d'inscription à l'événement.*

Nb : Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir **un certificat médical en langue française** (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue) ou **le PPS (parcours de prévention santé)**

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Inscriptions

Pas d'inscription le jour de la course

Par Internet	Par courrier
Jusqu'au 12 juin 2025 (*)	Jusqu'au 5 juin 2025 (*)
Frais d'inscriptions en ligne pris en charge par l'USVA	Bulletin à envoyer à :US Valenciennes Athlétisme Secrétariat du Trail des Sarrasins Complexe Sportif Pierre Carous Rue des Glacis 59300 Valenciennes
LIEN D'INSCRIPTION	
(*) sauf si atteinte de la jauge de 800 cumulé sur les deux trails	

- Habitants de Famars : inscription gratuite en mairie avant le **5 juin** uniquement

Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

Informations utiles *(pouvant être actualisées)*

- Dossards :
 - Retrait le samedi 7 juin 2025 au magasin **DECATHLON** d'Aulnoy les Valenciennes horaire 10 à 12 h pour ceux **qui sont inscrit avant le 6 juin 12 h 00.**
 - Retrait le vendredi 13 juin 2025 à partir de 17h30, à la mairie, rue de Bermerain, Famars, à proximité du départ jusqu'à 30 min avant le départ
- Départ éveil athlé : place des déportés, à Famars
- Départ de la marche : place des déportés, à Famars
- Départ des trails : rue d'Artres, à Famars
- Arrivées des trails et marche : place des déportés, à Famars
- Ravitaillement à mi-parcours sur le 13 km
- Ravitaillement amélioré à l'arrivée par la Boulangerie La Sarrasine
- Vestiaires et douches : au stade de football de Famars, près du départ.
- Récompense : un souvenir pour chaque arrivant (les 800 premiers inscrits).

Se rendre à Famars

- Tramway : Terminus de la ligne 1 du tramway de Valenciennes
- Voiture : Sortie Valenciennes centre sur l'A2, direction Aulnoy les Valenciennes, Université du Mont-Houy puis Solesmes au rond-point de l'Université (D 958 sur 1.8km); possibilités de se garer au gymnase ou au terrain de football, voire sur le parking du terminus du tramway.
- Personne à mobilité réduite contacter l'organisation numéros ci-dessous

Renseignements

- Email : trail-des-sarrasins@valathle.fr
- Téléphone : Pierre Gobinet (courses) : 06 20 46 14 88 -

Parcours

- Les parcours sont tracés à la dernière minute pour respecter la volonté des propriétaires qui nous font la gentillesse de nous laisser traverser exceptionnellement leurs terrains. Ils seront affichés le jour de la course pour les accompagnateurs qui veulent suivre leurs amis ou famille.
- Les distances proposées sont des **estimations minimales**. Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux même en laisse **sont formellement interdits** sur le parcours. Seuls les vélos et véhicules de l'organisation, ainsi que les véhicules de Police, de secours sont autorisés à circuler sur le parcours.
- Des signaleurs seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie, ils seront les relais de l'organisation.
- La « priorité de passage » est accordée aux participants les plus rapides : les premiers qui doublent les attardés ou les coureurs qui doublent les marcheurs le cas échéant.
- Les courses nature, du fait de leur caractère particulier suppose l'acceptation des concurrents d'évoluer en autosuffisance ou semi-autosuffisance, sur des parcours avec des dénivelés parfois importants (<10%) et d'évoluer en milieu naturel avec des difficultés spécifiques telles que sols inégaux, glissants ou instables,
- Le ravitaillement pour le trail long et la marche nordique chrono au 7ème km adapté à ce genre d'épreuve, fourni par l'organisation est strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.
- La participation des Joëlettes est autorisée.

Limite de temps de passage (*pouvant être actualisées*)

Les kilomètres suivants doivent avoir été dépassés aux heures indiquées :

- Au 5ème km à l'heure du départ + 50 min pour la marche
- Au 5ème km à l'heure du départ + 40 min pour le trail long

Ceux qui décident de continuer leur course, malgré la demande du membre du jury, devront rendre leur dossard. Ils le font à leurs propres risques et périls, il ne leur est plus possible de franchir la ligne d'arrivée.

Chronométrage

La société Chronolap assurera la gestion informatique des deux trails et de la marche nordique chronométrée. Une puce sera fournie avec le dossard pour les 800 premiers inscrits, toutes courses confondues ; les autres ne seront pas classés le cas échéant. Des tapis à lecture de puces enregistreront les temps à l'arrivée. Les Dossards puces devront être restitués en échange du cadeau. Elles seront facturées aux concurrents qui ne les auraient pas restitués.

Précisions concernant la marche nordique

Le principe de la marche nordique est connu : propulser le corps à l'aide des quatre membres, en accentuant le mouvement naturel des bras et en propulsant le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons spécifiques. A chaque instant, un pied et un bâton doivent être en contact avec le sol. Le pas de course est bien sûr interdit, tout comme la technique de la marche athlétique (extension complète du genou avant). En cas de non-respect du règlement, un marcheur peut recevoir une pénalité de la part d'un juge. Chaque infraction au règlement technique entraîne une pénalité de 4 minutes une disqualification intervient à la 4ème pénalité.

Les secours

L'assistance médicale est confiée par contrat à une association de secouristes agréés. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

La sécurité doit être l'affaire de tous les intervenants, notamment des concurrents.

Rétractation

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait. Pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve, l'organisation proposera le report de l'inscription à l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence du concurrent.

Annulation / Neutralisation

En cas d'annulation de l'évènement sur décision préfectorale ou municipale ou en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement, indemnité ou contrepartie. L'organisation proposera le report de l'inscription à l'année suivante.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (exemple : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif. Le parcours traverse des parcelles privées ouvertes exceptionnellement pour le trail, leur accès est interdit à l'issue de la compétition. Les participants s'engagent à ne pas jeter de déchets sur le parcours notamment dans les parcelles privées.

Droit d'image

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée. Toute demande de refus de publication devra être envoyée à dpo@athle.fr

Vigipirate

Dans le cadre de l'application du plan Vigipirate la préfecture pourra imposer des dispositifs qui s'imposeront aux participants. Ceux-ci seront précisés le cas échéant avant le jour de la course. Les organisateurs, dès à présent, remercient les participants de bien vouloir respecter strictement ces dispositions.

Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Toutefois les concurrents ont intérêt à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves du Trail des Sarrasins vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus.

Les partenaires :



Ville de
Famars

Nord
Le Département est là →

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



LASARRASINE

boulangerie • pâtisserie • sandwicherie • traiteur

59 300 FAMARS
03 27 35 84 71



59 300 AULNOY LEZ VALENCIENNES
03 27 23 80 94

INTIMIST

COIFFEUR CREATEUR

130 rue Roger Salengro **FAMARS**
03 27 27 22 05



L'immobilier Notre métier !

Jolymmo



ACHAT-VENTE
IMMOBILIER

06 50 90 73 84

jolymmo@gmail.com

www.jolymmo.fr

l'eau

du Valenciennois



Inflorescence

ARTISAN FLEURISTE
FAMARS

eBaTuC'
ACTION

**LA
VOIX
DU
NORD**

RUNAVENTURE
SPÉCIALISTE RUNNING-TRAIL-TRI-OUTDOOR

CHRONOLAP
ELECTRONIC RACE TIMING

DECATHLON

TOYOTA